



Récupérer son logement avant fin de bail

Par **Bretault**, le **03/09/2016** à **21:35**

Bonjour,

Mes beaux-parents louent une maison qu'il avaient construite en défiscalisation pour leur vieux jours dans le bourg du village. Mon Beau-père à 80 ans et il fait face à des problèmes de santé. Il souhaite donc récupérer cette maison. Seulement le bail ne se fini que dans deux ans. Est-il possible de la récupérer malgré tout? Quelles sont les conditions? L'agence qui à la maison en gérance leur dit qu'il serait possible de rompre le bail en proposant 1500€ d'aide au déménagement au locataire, est-ce normal?

Merci pour votre réponse.

Denis

Par **janus2fr**, le **04/09/2016** à **11:27**

Bonjour,

La loi ne prévoit aucun cas autorisant un bailleur à reprendre, contre l'avis de son locataire, le logement qu'il loue, avant l'échéance du bail.

Seul un accord amiable avec le locataire le permet. C'est alors le locataire qui accepte de partir et donne congé et non le bailleur qui l'oblige à partir.

Mais pour qu'un locataire accepte de partir, il faut, le plus souvent, le dédommager, d'où ce que vous a dit l'agence...

Par **Bretault**, le **04/09/2016** à **11:54**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Cordialement,

Denis Bretault